

Chères citoyennes, chers citoyens,

Fidèle à mon engagement d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants pour l'exercice financier 2023.

Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité, conformément aux modalités déterminées par le conseil.

RAPPORT FINANCIER

Les états financiers de la Ville pour l'exercice 2023 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 16 946 537\$. Les différentes charges pour l'ensemble des services de la Ville, incluant les frais financiers et l'amortissement des immobilisations, s'élèvent à 16 376 356\$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.), les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 2 047 269\$.

Revenus de fonctionnement	16 946 537\$
Charges de fonctionnement	16 376 356\$
Conciliation à des fins fiscales	1 477 088\$

Les principaux éléments qui ont généré cet excédent sont par, notamment :

- Une gestion vigoureuse et efficiente des opérations ;
- Les revenus d'intérêt sur placement beaucoup plus élevés que prévus ;
- Revenus de taxes sur la valeur foncières plus élevés ;

La dette à long terme est passée de 17 342 700\$ au 31 décembre 2022 à 17 212 900\$ au 31 décembre 2023, soit une diminution de 129 800\$.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

La firme de vérificateur externe BCGO s.e.n.c.r.l. a effectué l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 de la Ville de Coteau-du-Lac selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

À la suite de son mandat, un rapport de l'auditeur indépendant a été émis avec l'opinion suivante : « À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » du présent rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leur aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Coteau-du-Lac au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserves

Dans le cadre de l'application au 1^{er} janvier 2023 du chapitre SP 3280, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*, du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, la ville n'a pas évalué ni comptabilisé, au 31 décembre 2023, un passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations. La ville n'a pas obtenu les informations concernant le coût lié à la mise hors service des immobilisations. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et adéquats en ce qui concerne le montant qui aurait dû être comptabilisé et les informations à fournir sur les obligations liées à la mise hors service des immobilisations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif, aux informations fournies dans les états financiers, aux charges ou à d'autres postes des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

De plus, la Régie d'assainissement des Coteaux, organisme inclus au périmètre comptable de la ville, n'a pas adopté les exigences des chapitres SP 3450, *Instruments financiers*, SP 3041, *Placements de portefeuille*, SP 2601, *Conversion des devises* et SP 1201, *Présentation des états financiers*, du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022. LE chapitre SP 3450 comprend des exigences relatives à la constatation, à la mesure et à la présentation des instruments financiers. Cette norme comprend également de nouvelles exigences importantes en ce qui concerne l'information à fournir aux états financiers, notamment sur les risques découlant des instruments financiers. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer les incidences qui auraient pu résulter de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés de la ville.

Également, la Régie d'assainissement des Coteaux n'a pas appliqué les exigences du nouveau chapitre SP 3280, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*, du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022 et par conséquent, n'a pas évalué ni comptabilisé, au 31 décembre 2023, un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Afin de se conformer aux exigences du nouveau chapitre SP 3280, l'organisme municipal doit comptabiliser un passif et une augmentation correspondante du coût de l'immobilisation corporelle visée à l'égard des obligations juridiques qui sont liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle visée à l'égard des obligations juridiques et qui résultent de son acquisition, de sa construction, de son développement, et de sa mise en valeur ou de son utilisation normale. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer les incidences qui auraient pu résulter de l'application de cette norme sur les états financiers consolidés de la ville.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur, à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

MOT DE LA FIN

Le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2023 ont été déposés à la séance ordinaire du conseil du 9 juillet 2024, sont ensuite transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et sont déposés sur le site Internet de la Ville au www.coteau-du-lac.com sous le menu « La Ville », sous l'onglet « Finance ».

Andrée Brosseau, mairesse